

• DE MARS À MAI 2023 •

ÉVALUATION DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE DANS LA COMMUNE DU VAUCLIN

> OBJECTIFS :

- Évaluer les concentrations en dioxyde d'azote NO₂, traceur de la pollution automobile, dans l'environnement de la commune du Vauclin
- Établir une cartographie de ce polluant sur la zone d'étude
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

> CONTEXTE :

En 2023, Madininair a réalisé une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂), gaz traceur de la pollution automobile, dans la commune du Vauclin. Cette étude s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM).

> MATÉRIEL ET MÉTHODES :

Prélèvement du dioxyde d'azote par tubes passifs sur 4 campagnes successives, selon le calendrier suivant :

CAMPAGNE 1	CAMPAGNE 2	CAMPAGNE 3	CAMPAGNE 4
Du 08/03 au 22/03/2023	Du 22/03 au 05/04/2023	Du 05/04 au 18/04/2023	Du 18/04 au 02/05/2023

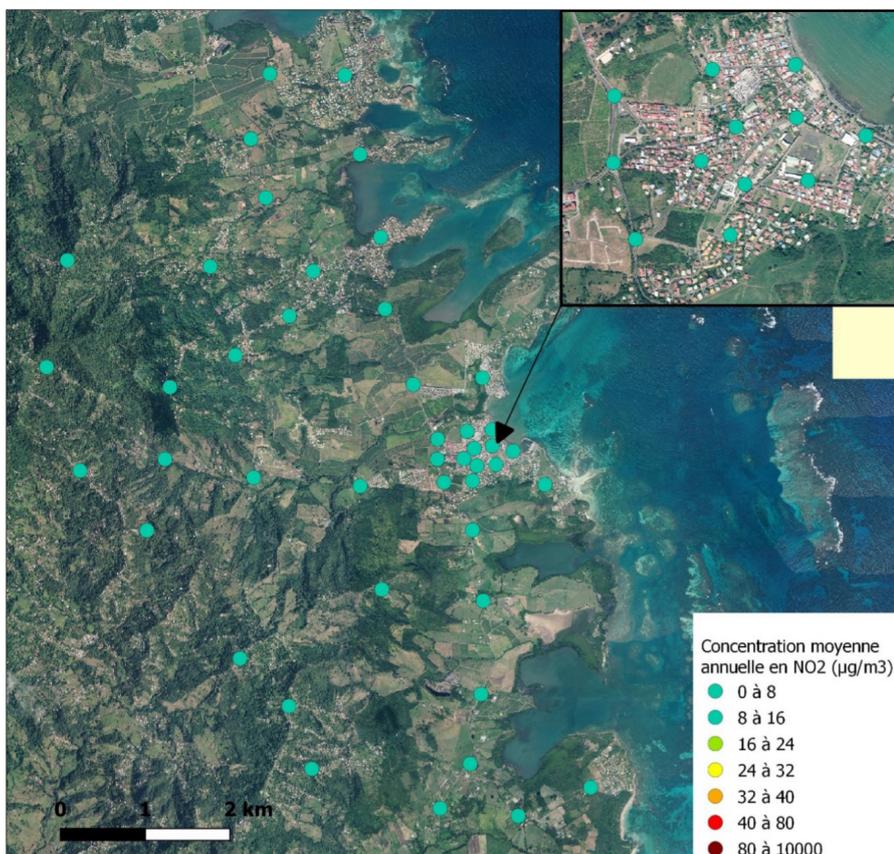
Après échantillonnage, les tubes sont analysés par spectrophotométrie, au laboratoire d'analyses de Madininair.

RÉSULTATS

La carte ci-après permet de visualiser les concentrations moyennes en dioxyde d'azote (NO₂), gaz traceur de la pollution automobile.

Les concentrations en NO₂ mesurées dans la commune du Vauclin sont faibles. **Aucun site ne dépasse les seuils réglementaires en vigueur.**

Le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote semble faible dans cette zone. Seul le tube 9, situé le long de la route nationale 6 (RN6), dépasse la nouvelle valeur de référence de 10 µg/m³/an recommandée par l'Organisation Mondiale de Santé en 2021 pour protéger la santé des populations.



Spatialisation des concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la commune du Vauclin

CONCLUSION

L'étude menée en 2023 dans la commune du Vauclin a permis d'évaluer la quantité de dioxyde d'azote NO₂ dans l'air, par la mise en place de tubes passifs. Cette étude a également permis de spatialiser les concentrations en NO₂ et de définir les zones les plus impactées par la pollution automobile.

Cette étude s'est déroulée durant 4 campagnes de deux semaines représentant 14% du temps de l'année, permettant d'estimer une moyenne annuelle. Les concentrations moyennes annuelles en NO₂ sont ainsi comparées à la valeur limite annuelle pour la protection de la santé de 40 µg/m³ et aux

seuils d'évaluation supérieur et inférieur, seuils utilisés pour définir le risque de dépassement des normes environnementales et ainsi, la stratégie de mesure à mettre en place dans ces zones.

Les résultats de cette étude ont pu montrer que les concentrations moyennes annuelles en NO₂ ne dépassent pas les seuils réglementaires. **Le risque de dépasser les normes environnementales est faible dans la zone.** Les concentrations maximales sont mesurées le long de la route nationale 6, sur le site 9 qui dépasse la valeur de référence de 10 µg/m³/an recommandée par l'OMS.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE